

Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Mai 2013



Rarement une réforme a-t-elle été décriée autant que celle de l'assurance-emploi

L'AREQ a voulu répondre **NON** à la réforme de l'assurance-emploi. À preuve, plusieurs membres de l'AREQ ont participé à la manifestation du 27 avril dernier dans les rues de Montréal. Le président, M. Pierre-Paul Côté accompagné de la présidente du secteur Vieux-Longueuil, M^{me} Gisèle Rocheleau, ont pris part à l'événement.

Cette manifestation montre une fois de plus à quel point le mécontentement contre la réforme de l'assurance-emploi ne s'est pas estompé au Québec depuis son annonce par le gouvernement Harper le 6 janvier 2013. Ces récentes restrictions fédérales touchant les personnes chômeuses ont été rejetées en bloc par la population québécoise.

Ces nouvelles conditions imposées aux travailleuses et aux travailleurs sont décriées par tous les syndicats. La présidente de la CSQ, Louise Chabot, a affirmé que « cette réforme attaquait les travailleurs les plus précaires de notre société, plus particulièrement les femmes ». La réforme de l'assurance-emploi impose aux prestataires, entre autres choses, de nouvelles exigences en matière de recherche d'emploi. Par exemple, les personnes qui vivent en zone urbaine doivent faire au moins cinq recherches d'emploi par semaine (preuves à l'appui), contre trois recherches pour les prestataires des milieux ruraux.

Cette réforme va continuer de susciter beaucoup de questions et de craintes en plus de poser de nombreux défis pour les régions.

Cette manifestation a eu lieu juste avant la célébration du 1^{er} mai, soit la Fête internationale des travailleuses et travailleurs. Un beau paradoxe!

Dans ce numéro :

Assurance-emploi	1
Le rapport D'Amours	2
Assurance autonomie	3
Assurances : titre de psychothérapeute	4
Représentations de l'AREQ	5
La Marche de la mémoire	5
<i>Programme Toujours en action</i>	6
SSQ : accès assurés	6
Marche 2/3	7
Nos comités à pied d'œuvre	8-9



Tous l'attendaient avec impatience, autant les personnes sans régime de retraite que celles avec un régime de retraite. Pourquoi? Simplement parce que les régimes de retraite ont leurs détracteurs par les temps qui courent et ils font beaucoup parler d'eux.

Dans l'ensemble, le [rapport](#) a été reçu positivement par l'AREQ. Deux mesures, en particulier, ont retenu son attention, notamment la valorisation des régimes à prestations déterminées et la rente de longévité. Les régimes à prestations déterminées sont les meilleurs pour garantir une retraite décente aux personnes retraitées. Quant à la rente de longévité, elle vise à préserver de la pauvreté les personnes de 75 ans ou plus et à leur assurer un revenu minimum. C'est pourquoi le principe d'équité intergénérationnelle poursuivi par la mise en place de cette rente de longévité ainsi que la possibilité pour tous les travailleurs et travailleuses de bénéficier d'un régime à prestations déterminées ont également été accueillis favorablement par l'AREQ.

Toutefois, l'Association va demeurer vigilante quant à l'application de toutes ces recommandations, car celles-ci sont loin d'être des faits accomplis! En effet, le comité, présidé par M. Alban D'Amours, a annoncé une tournée québécoise pour expliquer à la population le contenu du rapport. De plus, avant de poursuivre dans une voie ou dans une autre, le gouvernement Marois s'est engagé à mettre sur pied une commission afin de consulter la population québécoise sur les enjeux de la retraite, à la manière de ce qui s'est fait lors de la commission Mourir dans la dignité.

La suite des choses... à l'AREQ

L'AREQ poursuit son étude du rapport D'Amours. Pour ce faire, le 7 mai, une rencontre mixte réunissant le comité national de la retraite et le comité national de l'action sociopolitique aura lieu. Les personnes participantes discuteront des enjeux rattachés à ce rapport et plus particulièrement de ceux qui pourraient toucher les personnes déjà retraitées.

La retraite est donc un autre grand chantier à suivre!

Un livre blanc en mai, suivi de consultations et du dépôt à l'automne d'un projet de loi



C'est, en effet, ce que propose le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert. Le ministre maintient son désir d'investir dans le soutien à domicile pour les personnes âgées. Toutefois, selon ce qu'on apprend dans les médias, l'assurance autonomie s'appliquerait à tous les adultes et pas seulement aux personnes âgées. À ce jour, cette assurance autonomie suscite des réactions favorables, mais également des inquiétudes de plusieurs associations et groupes d'intérêt.

L'AREQ va suivre ce dossier de près et elle fera connaître sa position lors du dépôt du livre blanc. À ce jour, les réactions entendues ne s'appuient que sur des rumeurs et des vœux pieux.

L'AREQ a, par ailleurs, plusieurs attentes par rapport à l'assurance autonomie. Elle souhaite que les soins offerts à domicile soient facilement accessibles aux bénéficiaires et qu'ils correspondent aux besoins véritables des personnes visées. Les soins proposés devront donc être diversifiés.

Finalement, l'argent sera une fois de plus le nerf de la guerre. L'AREQ demeure vigilante quant à la façon de financer ce programme d'assurance autonomie. Elle va s'opposer à toute mesure qui viserait à « déshabiller Pierre pour habiller Paul ». Il faudra que le programme soit cohérent et surtout qu'il serve bien les besoins des personnes ciblées par l'assurance autonomie. Toute mesure contraire à ce dernier objectif serait vaine et inutile et, à coup sûr, décriée par l'AREQ.

L'AREQ sur la place publique

18 avril

Passer d'une culture du rendement à une culture de sécurité financière, voilà ce à quoi nous convie le rapport D'Amours

Vous pouvez également lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ au www.areq.qc.net.

L'utilisation du titre de psychothérapeute, plus encadrée depuis le 21 juin 2012

Saviez-vous que, depuis juin 2012, le titre de psychothérapeute est régi par un nouveau règlement? En effet, le Règlement sur le permis de psychothérapeute découle des travaux de modernisation du système professionnel ayant mené à l'adoption de la Loi découlant du PL 21, en juin 2009 (Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines). Cette loi contient, entre autres, des dispositions visant l'encadrement rigoureux de la pratique de la psychothérapie au sein du système professionnel.

Objectif du Règlement

Le Règlement vise à déterminer les normes de délivrance du permis de psychothérapeute, à établir les conditions d'utilisation du titre de psychothérapeute, à fixer le cadre des obligations de formation continue et à donner une liste d'interventions qui ne constituent pas de la psychothérapie. L'Ordre des psychologues du Québec a dressé une liste de [questions et réponses](#) fort intéressante à ce sujet.



Le Règlement en bref

Toute personne qui n'est ni médecin ni psychologue, mais qui veut pratiquer la psychothérapie et porter le titre de psychothérapeute doit détenir un permis de psychothérapeute délivré par l'Ordre des psychologues du Québec. Les membres des ordres professionnels suivants peuvent obtenir un tel permis :

- Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

La garantie de psychothérapie du régime d'assurance maladie **Santé Plus** faisant partie du régime d'assurance collective **ASSUREQ** prévoit le remboursement de frais pour services professionnels en psychothérapie rendus par certains professionnels et professionnelles de la santé. Ces professionnels devront donc non seulement être membres de leur ordre professionnel, mais également détenir un permis de psychothérapeute pour rendre de tels services. Précisons que le titre de psychothérapeute ne peut être employé seul. Il doit suivre le titre professionnel ou le diplôme que possède la personne. Par exemple, nous parlerons d'une « infirmière-psychothérapeute ».

Pour vérifier si un membre d'un ordre professionnel détient un permis de psychothérapeute délivré par l'Ordre des psychologues du Québec, il vous suffit de taper son nom dans la [boîte de recherche](#), accessible dans le site Internet de l'[Ordre des psychologues](#).

Dorénavant, si une personne adhérente réclame des frais pour des services en psychothérapie, mais que la professionnelle ou le professionnel ne détient pas de permis pour de tels services, les frais ne seront pas remboursés par l'assureur.

L'AREQ poursuit ses représentations

L'AREQ ne manque pas une occasion de faire connaître ses positions sur les différents enjeux qui touchent les personnes âgées. C'est pourquoi elle prend part à différentes rencontres et fait valoir ses opinions sur les défis qui attendent la société de demain. Ainsi, toutes les tribunes sont utilisées pour se faire entendre.

La place de l'AREQ à la CSQ

Lors d'instances de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), l'AREQ y est toujours présente. Par exemple, lors du Congrès, qui a lieu tous les trois ans, trente personnes sont présentes incluant le président tandis que lors d'un Conseil général (CG), qui se tient en général quatre fois par année, six personnes plus le président sont présentes. Le prochain CG aura lieu les 22, 23 et 24 mai dans Charlevoix. Lors d'un Conseil intersectoriel (CI), qui a cours quatre fois par année, seule la présence du président de l'AREQ est requise. Le prochain CI aura lieu le 7 mai. Le Conseil intersectoriel des négociations (CIN) tient en moyenne cinq réunions par année. Le président de l'AREQ participe à ces réunions. Quant au Conseil général des négociations (CGN), tous les membres du Conseil exécutif (CE) y sont invités.

Les autres lieux de représentation de l'AREQ

Le président de l'AREQ participe à différentes rencontres dans le but de présenter, d'une part, l'AREQ et sa mission et, d'autre part, les positions défendues par l'Association sur la place publique. Que ce soit au sein de rencontres réunissant les regroupements affiliés à la CSQ ou au sein de groupes d'association ou encore au sein du gouvernement, l'AREQ poursuit un seul objectif : celui de défendre et de promouvoir les intérêts des personnes retraitées et de contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie. En moyenne, le président fait des représentations auprès d'une vingtaine de ces regroupements annuellement.



La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer remercie les partenaires provinciaux

Le Focus

Programme *Toujours en action* (PTEA)

Le temps est maintenant venu de nous faire parvenir vos projets *Toujours en action* pour l'été 2013. Voici la façon dont vous devez procéder que vous soyez membre, présidente ou président de secteur ou encore présidente ou président de la région.

1 Le membre

Le membre doit communiquer avec la personne présidente du secteur pour recevoir le formulaire des PTEA. Par la suite, il le remplit et le retourne à la personne présidente du secteur.

2 La personne présidente du secteur

À son tour, la personne présidente du secteur fait parvenir le formulaire à la personne présidente de la région. En aucun cas, le formulaire n'est envoyé directement au siège social.

Les formulaires ainsi que les renseignements relatifs au programme sont disponibles sur le site Internet de l'AREQ dans l'extranet dans la section Conseil national.

3 La personne présidente de la région

Toutes les demandes de projets doivent être acheminées au siège social uniquement par la personne présidente de la région.



Le projet envoyé **par courriel**, par la personne présidente de la région, fait foi de signature. L'envoi postal n'est donc plus nécessaire. La date limite pour recevoir les demandes pour l'été 2013 est le 22 juin. Il est important de cocher la case de dépôt des projets, soit le 22 juin (été) ou 1^{er} décembre (automne).

Le formulaire doit être acheminé à M^{me} Lucie Genest, à l'adresse courriel suivante : genest.lucie@csq.qc.net.



SSQ : accès | assurés

Fini les délais d'attente à la SSQ. Depuis le 1^{er} avril, inscrivez-vous à **accès | assurés** et obtenez rapidement tous les formulaires de réclamation. Pour en savoir plus, cliquez sur la flèche dans l'écran de l'ordinateur à votre gauche.

À surveiller en mai

7 mai

Comité national de l'action sociopolitique

Comité national de la retraite

8 mai

Comité national de la condition des hommes

9 mai

Comité national de la condition des femmes

15 mai

Comité national des statuts et règlements

Assemblée générale régionale Saguenay–Lac-St-Jean (02)

21 mai

Groupe de travail sur l'organisation du Congrès

22 mai

Comité national de l'environnement et du développement durable

28 mai

Assemblée générale régionale Outaouais (07)

Assemblée générale régionale Montérégie (09)

29 mai

Assemblée générale régionale Québec–Chaudière–Appalaches (03)

Assemblée générale régionale Estrie (05)

30 mai

Assemblée générale régionale Coeur et Centre-du-Québec (04)

Assemblée générale régionale Île de Montréal (06)

Assemblée générale régionale Abitibi-Témiscamingue (08)

Assemblée générale régionale Laval–Laurentides–Lanaudière (10)

MARCHE 2/3

10 MAI 2013

JE MARCHE POUR :

Oxfam est toujours à la recherche d'une cinquantaine de bénévoles pour cette marche. Pour vous inscrire comme bénévole, cliquez sur cette publicité.

OXFAM.QC.CA/MARCHE



Nos comités à pied d'œuvre

Environnement et développement durable : Les membres du Comité national de l'environnement et du développement durable se sont rencontrés aux bureaux de l'AREQ, le 3 avril dernier. Il a été question de plusieurs dossiers environnementaux. Tout d'abord, les membres ont abordé le projet EVB (Établissement vert Brundtland), qui célébrera en mai son 20^e anniversaire. À preuve, un grand rassemblement est prévu à Québec les 15 et 16 mai prochains. Par ailleurs, lors de la réunion, les membres en ont aussi profité pour discuter des activités qui sont organisées pour le Jour de la Terre.

Le 10 avril, les personnes responsables régionales et sectorielles de l'environnement et du développement durable se sont rassemblées à Québec pour discuter en ateliers des différents défis qui attendent la population en matière d'environnement. Les participants et participantes ont eu droit à deux conférences de grande qualité. La première a été animée par Laure Waridel, sociologue et cofondatrice d'Équiterre. M^{me} Waridel a tracé un portrait en liant situation environnementale et santé. Par la suite, les personnes présentes ont eu droit à une présentation de Carole Faucher, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Sa conférence a porté sur l'organisation d'événements écoresponsables.



Condition des hommes : Les responsables régionaux et sectoriels de la condition des hommes se sont réunis le 9 avril, à Québec. Deux excellentes conférences ont ponctué cette journée. La première conférence a porté sur la situation psychologique des hommes au Québec et au Canada. M. Gilles Tremblay, de l'équipe Masculinités & société, a proposé aux participants des pistes de recherche et d'action fort intéressantes.

Par la suite, M. Michel Lavallée, du ministère de la Santé et des Services sociaux, a abordé les répercussions et les pratiques de l'après-Rondeau. Rappelons que Gilles Rondeau a dirigé une équipe, en 2004, qui a réfléchi sur les réalités et la souffrance vécue par certains hommes au Québec de même que les lacunes des services existants. Un rapport, intitulé *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*, avait été présenté à la suite de cette réflexion.

Nos comités à pied d'œuvre (suite)

Condition des femmes : Le 11 avril à Québec, une journée consacrée à la formation a été offerte aux responsables sectorielles et régionales de la condition des femmes. Cette journée a été grandement appréciée par les femmes présentes. Le matin, le travail s'est fait en ateliers et en groupes. Une plénière a permis à chacun des groupes d'exprimer ses idées. En après-midi, les participantes ont eu la chance d'entendre une grande dame leur parler des femmes et de la laïcité. La conférence de Micheline Dumont a porté sur les liens entre la laïcité et les droits des femmes dans une perspective historique. M^{me} Dumont a eu droit à des applaudissements bien sentis. La journée s'est terminée par une formation en rédaction épïcène. Cette formation a été donnée par M^{me} Martine Dignard, conseillère en communication à l'AREQ.

Comité national de l'action sociopolitique : Le 24 avril dernier, les membres du Comité national d'action sociopolitique ont tenu leur rencontre à Québec. Les membres ont pu échanger sur le régime universel de retraite. Il y a aussi été question de la conjoncture sociopolitique et économique actuelle, sujet pour lequel les membres ont toujours beaucoup à dire. Finalement, la rencontre a permis de faire le point sur les actions en région.

Le 25 avril, les responsables sectoriels et régionaux de l'action sociopolitique se sont réunis et ont pu entendre M^{me} Micheline Beaudry sur le projet Pharma-Québec. M^{me} Beaudry a été présidente de la Commission santé, conditions de vie et services sociaux de Québec solidaire. Les membres participants ont ainsi pu être informés du régime public universel d'assurance-médicaments, qui pourrait remplacer le régime actuel, privé et public.

Le régime public universel d'assurance-médicaments consiste à mettre en place une société publique, qui serait responsable des achats des médicaments, de la production et de la recherche en ce domaine.

Pour nous joindre

TÉLÉPHONE
418 525-0611

SANS FRAIS
1 800 663-2408

TÉLÉCOPIE
418 525-0769

COURRIEL
areq@csq.qc.net

INTERNET
www.areq.qc.net

320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 100
Québec (Québec)
G1K 9E7



RÉDACTION

Martine Dignard

dignard.martine@csq.qc.net

PARTICIPATION

Tommy Bureau-Boulé

Johanne Freire

Lucie Genest

Ginette Plamondon

CONCEPTION

Martine Faguy

faguy.martine@csq.qc.net